



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 6 février 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture de la séance et mot de la mairesse

10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Période de questions du public

Félicitations

10.04 Félicitations à madame Gertrude Hackett pour son centième anniversaire de naissance.

Condoléances

10.05 Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Monique Vigneault.

10.06 Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Paul Rousselle.

Déclaration

10.07 Reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage à monsieur Todd Smith pour sa contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 32^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

1228157011

Procès-verbal

- 10.08** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 16 janvier 2023 à 19 h.

Dépôt de documents

- 10.09** Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023.
1239255006

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2023 qui se tiendra du 13 au 17 février 2023.

20 – Affaires contractuelles

Contrat de services professionnels

- 20.01** Accorder un contrat à Cardin Julien inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle au montant total de 1 473 690,16 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres public BAT.22-386.1.

1230269002

- 20.02** Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle au montant total de 128 461,10 \$ taxes incluses dans le cadre de l'appel d'offres BAT.22-386.2.

1230269003

Appel d'offres sur invitation

- 20.03** Exercer la première année d'option de renouvellement du contrat octroyé à ADT Déménagement et Entreposage inc. au montant de 29 244 \$, taxes incluses, pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers récupérés lors de procédures d'éviction sur le territoire de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres 20-18073 pour la période du 1 avril 2023 au 31 mars 2024.

1232484002

Subvention - Contribution financière

- 20.04** Accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à sept organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023.

1238157001

30 – Administration et finances

- 30.01** Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2023 à février 2024.

1238749001

Budget - Autorisation de dépense

- 30.02** Autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour un projet aux Jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

1237151001

- 30.03** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrices de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023.

1237151002

- 30.04** Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Dollard entre la rue Salley et le boulevard De La Vérendrye, en bordure de la bibliothèque L'Octogone.

1237151003

Déclaration / Événement / Proclamation

- 30.05** Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2023.

1238891001

30.06 Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 21 avril 2023 pour la 10^e édition du Grand Défi Lac Saint-Louis.

1237817003

30.07 Autoriser l'Association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « championnat provincial de Hockey Québec (Coupe Chevrolet) » du 13 au 16 avril 2023 à l'aréna Jacques-Lemaire et à exploiter des kiosques de vente.

1237817002

30.08 Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 au 30 avril 2023 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$ dans le programme souvenir de l'association.

1237817001

Reddition de comptes

30.09 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2022.

1223035018

30.10 Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 20 janvier 2023.

1233035001

40 – Réglementation

Règlement – Adoption

40.01 Adoption - Règlement LAS-0156 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement LaSalle.

1229692004

40.02 Adoption - Règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

1229692005

40.03 Adoption - Règlement LAS-0158 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

1229692006

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

40.04 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de construire une habitation trifamiliale au 149-151, 1re Avenue (lot 1 079 586).

1239255005

40.05 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'un bâtiment commercial situé au 1551, boulevard Shevchenko (lot 1 499 232).

1239255004

40.06 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de modifier les façades d'une habitation unifamiliale située au 146, avenue Stirling (lot 1 929 712).

1239255003

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 9779, boulevard LaSalle (lot 1 929 503).

1239255002

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 9755-9757, rue Jeannette (lot 1 929 529).

1239255001

Règlement – Urbanisme

40.09 Fixer la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme.

1238403001

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1236456002

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1228157011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage à monsieur Todd Smith pour sa contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 32e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

De reconnaître, dans le cadre de la 32e édition du Mois de l'histoire des Noirs, la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage à monsieur Todd Smith pour sa contribution au rayonnement des communautés noires.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage à monsieur Todd Smith pour sa contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 32e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 32 ans, le Mois de l'histoire des Noirs met en lumière la contribution essentielle des personnes des communautés noires au développement du Québec. Annuellement en février, nous soulignons et célébrons leur savoir-faire, leurs talents et leurs visions. Rappelons que la célébration du Mois de l'histoire des Noirs en Amérique du Nord, durant le mois février, a débuté aux États-Unis avec la Semaine des Noirs en février 1926. En décembre 1995, la Chambre des communes a reconnu officiellement le mois de février comme étant le Mois de l'histoire des Noirs au Canada à la suite d'une motion initiée par Dre Augustine. En 2006, l'Assemblée nationale du Québec adopte le projet de loi visant à faire du mois de février le Mois de l'histoire des Noirs. Cette loi soulignant l'apport des citoyens issus des communautés noires à la communauté québécoise est adoptée le 1^{er} février 2007. Au Québec, depuis plus de 30 ans, des activités sont organisées, visant à faire découvrir la richesse et la diversité des communautés noires en plus de rendre hommage aux différentes personnalités qui se sont illustrées ici et ailleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0027 (1228157001) - 13 février 2022 : De reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle et rendre hommage aux artistes madame Dorothy Rhau et monsieur Jonathan Emile pour leur contribution au rayonnement des communautés noires dans le cadre de la 31^e édition du Mois de l'histoire des Noirs.

CA 21 20 0082 (1217551005) - 1er mars 2021 : Reconnaître l'implication de trois résidentes et résident laSallois, Mesdames Auvril Edwards et Vera Barrington et Monsieur Hinsley Cambridge, dans le cadre de la 30e édition du Mois de l'histoire des Noirs et souligner la parution de deux personnalités laSalloises, Mesdames Vera Barrington et Auvril Edwards, dans le calendrier 2021 du Mois de l'histoire des Noirs.

CA20 20 0020 (1198419013) - 13 janvier 2020 : Dans le cadre de la 29e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de

LaSalle.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la 32e édition du Mois de l'histoire des Noirs, l'arrondissement de LaSalle tient à reconnaître la contribution d'organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle. L'arrondissement souhaite également rendre hommage à monsieur Todd Smith pour sa contribution au rayonnement des communautés noires. Connu dans le milieu communautaire laSallois, il se distingue par son implication concrète dans divers domaines et auprès de plusieurs types de clientèle. Il offre de son temps depuis plus de 10 ans à la jeunesse laSalloise, que ce soit dans les écoles primaires et secondaires ou les organismes locaux. Son implication revêt plusieurs chapeaux : leader communautaire, mentor auprès des jeunes, éducateur, conférencier, auteur-compositeur-interprète, entraîneur ainsi qu'animateur radio et événementiel.

Nous invitons les citoyens à consulter le portrait de M. Smith qui sera diffusé par l'arrondissement de LaSalle durant le Mois de l'histoire des Noirs, entre autres sur le site Internet de l'arrondissement et sur sa page Facebook.

M. Todd Smith figurera dans le calendrier 2023, édité par la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, suite à la présentation de sa candidature par l'arrondissement.

Afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs, les membres du conseil d'arrondissement invitent les LaSalloises et LaSallois à participer à la grande variété d'activités culturelles et sociales qui seront offertes par l'arrondissement et les organismes laSallois, ainsi qu'à celles qui se dérouleront à travers la Ville de Montréal et qui mettront en valeur les réalisations des communautés noires.

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite rappeler aux LaSalloises et LaSallois l'importance de promouvoir le rapprochement de toutes les communautés d'origines diverses, en vue d'une meilleure intégration de ces communautés à la dynamique sociale et économique de LaSalle.

L'arrondissement de LaSalle a adopté lors la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2021 le plan d'action 2022-2024 sur l'inclusion et la diversité culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le portrait de M. Smith, ainsi que les activités qui se dérouleront durant le mois seront publiés sur différentes plates-formes de communications de l'arrondissement, notamment sur son site Internet, sur sa page Facebook et dans les médias locaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2022-12-19



Dossier # : 1239255006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-27 09:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 18 janvier 2023.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-25



Dossier # : 1230269002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un contrat à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel - Dépense totale de 1 473 690,16 \$ taxes incluses (contrat : 1 161 408,47 \$ + contingences: 232 281,69 \$ + incidences : 80 000,00\$) - Appel d'offres public n° 745242 - Contrat BAT.22-386.1 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 1 473 690,16 \$ taxes incluses (contrat : 1 161 408,47 \$ + contingences: 232 281,69 \$ + incidences : 80 000,00\$) pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 745242 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 161 408,47 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-31 20:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1230269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cardin Julien Inc. pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, en nouveau centre culturel - Dépense totale de 1 473 690,16 \$ taxes incluses (contrat : 1 161 408,47 \$ + contingences: 232 281,69 \$ + incidences : 80 000,00\$) - Appel d'offres public n° 745242 - Contrat BAT.22-386.1 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Suite à un appel d'offres public numéro 591219 pour des services professionnels émis en 2019, l'arrondissement de LaSalle a mandaté la firme Cardin Julien afin de réaliser le projet de restauration et de transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13 avenue Strathyre, en nouveau centre culturel.

Le mandat des services professionnels impliquait, entre autres, une obligation de rencontrer les différents intervenants de l'arrondissement et des services corporatifs afin de coordonner les besoins du projet. Ainsi, le projet devait être présenté et approuvé par les différentes instances, comme le comité exécutif, le CCU, le conseil de l'arrondissement et le CPM.

En juin 2020, un projet qui visait un immeuble patrimonial a été présenté devant le conseil du patrimoine de Montréal, et ce dernier a invité l'arrondissement de LaSalle à reconsidérer certaines interventions proposées en formulant six recommandations (stratégie structurale, aménagement intérieur et extérieur...). Par la suite, un travail de coordination, ayant impliqué les services professionnels et différents représentants de l'arrondissement, a été entrepris afin de rencontrer les exigences du CPM et présenter le projet à nouveau. En mars 2022, le projet du 13 Strathyre a obtenu des recommandations favorables suite à une nouvelle présentation.

Après cette dernière présentation au CPM, la firme Cardin Julien nous a fait part d'une demande qui visait à réviser à la hausse le prix de leur contrat de 2019 pour les raisons suivantes :

- Changement de la portée des travaux requis,
- Hausse considérable des coûts de travaux de construction causée par les répercussions de la pandémie et de l'inflation,
- Révision des exigences afin d'obtenir l'accréditation LEED du bâtiment.

Reconsidérant ce contexte qui a changé le mandat existant, l'arrondissement de LaSalle a décidé de préparer un nouvel appel d'offres pour des services professionnels en tenant compte des changements survenus depuis 2019.

Pour ce faire, l'arrondissement de LaSalle a lancé un nouvel appel d'offres public pour des services professionnels pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de Ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. L'appel d'offres a été publié le 21 novembre 2022 dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 30 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 décembre 2022 à 13 h 30.

Deux addenda ont été émis afin de préciser différents éléments du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0313 – Adoptée le 8 juillet 2019 D'autoriser une dépense de 979 989,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses pour des travaux de décontamination et de démolition sélective et d'accorder à Les Entreprises Géniam le contrat de l'appel d'offres public n° 597599 au prix total de 849 090,38 \$ taxes incluses.

Décision : D1190269005 du 14 juin 2019 - D'autoriser une dépense de 62 610,21 \$ taxes incluses (contrat: 56 918,37 \$ + contingences: 5 691,84 \$), pour des services professionnels d'un économiste de la construction et d'accorder le contrat à GLT+ en vertu de l'entente-cadre numéro 1321299. , au prix de sa soumission soit au prix total de 56 918,37 \$ taxes incluses.

Résolution : CA19 20 0205 – adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense totale de 595 398,39 \$ taxes et contingences incluses et d'accorder à Cardin Julien Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 591219 au prix total de 541 271, 26 \$, taxes incluses

Résolution CA19 20 0206 - Adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 116 683,53 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels LEED et d'accorder à Bouthillette Parizeau Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 593647 au prix de 106 075,94 \$ taxes incluses.

Résolution CA19 20 0204 – Adoptée – le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 192 101,31 \$, taxes, contingences et frais incidents inclus, pour les expertises archéologiques et d'accorder à Ethnoscop Inc., le contrat de l'appel d'offres public 590779 au prix de 175 334,58 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat comprend principalement les services suivants :

- Ajustements selon les recommandations émises par le Conseil du Patrimoine de Montréal en mars 2022;
- Finalisation de l'aménagement intérieur;
- Étude de structure et réalisation des plans préliminaires;
- Réalisation de plans préliminaires en génie;
- Élaboration des plans et devis finaux (basée sur le concept préliminaire existant);
- Services durant l'appel d'offres;

- Services durant la mise en œuvre;
- Services de coordination en lien avec la certification LEED.

JUSTIFICATION

Quinze (15) preneurs de cahiers des charges ont pris possession des documents d'appel d'offres et cinq (5) ont déposé une offre dont deux (2) ont été déclarées administrativement non-conforme.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions, basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les cinq (5) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Cardin Julien Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale		Total
Cardin Julien Inc.	78	0,67		1 161 408,47 \$
Patriarche Architecture Inc.	74,5	0,63		1 185 423,29 \$
Les Architectes FABG Inc.	75,5	0,57		1 323 753,17 \$
Estimation réalisée				897 218,91 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				264 189,56 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				29,45
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>				24 014,83 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				2,07

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est supérieur de 29,45 % au montant de l'estimation.

Cet écart s'explique notamment par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui reste encore très élevé (décembre 2022, 6.7% région de Montréal) et l'augmentation des coûts

des entrepreneurs pour faire face aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Cardin Julien Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 1 161 408,47 \$, taxes incluses, une fois les trois (3) enveloppes ouvertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 473 690,16 \$ taxes incluses sera entièrement financée par le règlement d'emprunt LAS-0125.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les services imprévus. Le montant total de ces contingences est de 232 281,69 \$, taxes incluses.

Un montant de 80 000,00 \$, taxes incluses, est ajouté. Cette dépense incidente peut inclure des dépenses en matière d'éventuelles analyses de laboratoire et autres services ou expertises techniques ou professionnels.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

PRÉLIMINAIRE	Mai 2023
PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS	Juillet 2023
APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION	Juillet 2023
DÉBUT DES TRAVAUX	Octobre 2023
CLÔTURE	Septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-01-24



Dossier # : 1230269003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada Inc. pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 128 461,10 \$, taxes incluses (contrat : 107 050,92 \$ + contingences: 21 410,18 \$) - Appel d'offres public n° 749280 - Contrat BAT.22-386.2 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 128 461,10 \$, taxes incluses (contrat : 107 050,92 \$ + contingences: 21 410,18 \$) pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à WSP Canada Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 749280 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 107 050,92 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1230269003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada Inc. pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 128 461,10 \$, taxes incluses (contrat : 107 050,92 \$ + contingences: 21 410,18 \$) - Appel d'offres public n° 749280 - Contrat BAT.22-386.2 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire restaurer et transformer l'ancien hôtel de ville situé au 13 Strathyre en un centre culturel. Étant donné que c'est une transformation majeure et en complément au contrat des services professionnels pour plans et devis qui sera accordé à Cardin Julien Inc. (GDD 1230269002), des services professionnels en développement durable (LEED) sont nécessaires en conformité avec la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal exigeant la certification LEED ARGENT pour toute rénovation majeure.

Suite aux facteurs importants qui ont amené l'arrondissement à repartir en appel d'offres pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la restauration de l'édifice, des services professionnels en accompagnement LEED sont requis.

L'arrondissement de LaSalle a lancé appel d'offres public pour des services professionnels LEED pour la restauration et la transformation de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. L'appel d'offres a été publié le 21 novembre 2022 dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 22 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 décembre 2022 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0206 - Adoptée le 6 mai 2019 D'autoriser une dépense de 116 683,53 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels LEED et d'accorder à Bouthillette Parizeau Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 593647 au prix de 106 075,94 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à obtenir des services professionnels en développement durable. L'équipe

de développement durable devra prendre en charge la fourniture de services professionnels en lien avec la certification minimal LEED niveau ARGENT, de s'occuper de la documentation, de la coordination avec l'Équipe de conception, de la réalisation des audits, de la modélisation énergétique et de la prise en charge de la mise en service.

L'équipe de développement durable sera composée:

- D'un accompagnateur LEED
- D'un modélisateur énergétique
- D'un agent de mise en service améliorée

L'équipe de développement durable aura, sans s'y limiter :

- À analyser et valider tous les documents de conception, de réalisation et de mise en service produits par tous les intervenants dans le projet, émettre des commentaires et au besoin suggérer, compléter ou corriger les informations afférentes;
- Réaliser les tests, simulation (énergétique, luminosité, etc.) calculs, et tous les formulaires de contrôle nécessaire pour tous les crédits ciblés et cela durant toutes les phases de réalisation des projets;
- Produire tous les documents et outils nécessaires, fournir l'agent de mise en service améliorée et procéder à la mise en service de base et amélioré, selon les exigences du CBDCa;
- Formuler et déposer la demande d'inscription du projet et agir à titre de principal interlocuteur auprès des organismes accréditeurs;
- Assurer la collecte, l'organisation et la transmission des documents requis en vue de la certification et coordonner l'avancement de la certification;
- Préparer une formation et présentation LEED et ses exigences à tous les intervenants sur le chantier (ouvriers, entrepreneurs, contremaîtres);
- Participer à la rédaction de tout communiqué, courrier officiel, réponse à toute question de toute provenance à l'égard du volet développement durable et certification LEED;
- Au besoin, participer à des échanges médiatiques, présentation des projets devant les élus ou à l'office de consultation;
- Rédiger le cahier d'exigences du propriétaire incluant notamment les critères de développement durable, de LEED;
- Produire une ventilation des coûts de réalisation par élément LEED, à fournir à la Ville à la fin des chantiers.

JUSTIFICATION

Cinq (5) preneurs de cahiers des charges ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une offre dont un (1) a été déclaré non-conforme.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions, basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions

relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les deux (2) soumissionnaires ont obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à WSP Canada Inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale		Total
WSP Canada Inc	74	6,91		107 050,92 \$
Système Énergie TST Inc	70	4,34		161 213,35 \$
Estimation réalisée				269 731,35 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>				162 680,43 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				(60,31)
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>				54 162,42 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>				50,60

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est inférieur de 60,31 % au montant de l'estimation.

Cet écart est attribuable au fait que l'adjudicataire a soumissionné à un taux horaire de 10,50 \$ à la section D du formulaire de soumission. À la suite d'une validation du taux de la part de l'arrondissement afin de s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'une erreur manifeste, l'adjudicataire a confirmé le maintien du taux horaire soumis.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à WSP Canada Inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 107 050,92 \$, taxes incluses, une fois les deux (2) enveloppes ouvertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 128 461,10 \$, taxes incluses sera entièrement financée par le règlement d'emprunt LAS-0125.

Des contingences de 20 % du contrat sont prévues afin de couvrir les services imprévus. Le montant total de ces contingences est de 21 410,18 \$, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

PRÉLIMINAIRE	Mai 2023
PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS	Juillet 2023
APPEL D'OFFRES DE CONSTRUCTION	Juillet 2023
DÉBUT DES TRAVAUX	Octobre 2023
CLÔTURE	Septembre 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-26

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1232484002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de renouvellement du contrat octroyé à ADT Déménagement et Entreposage inc. au montant de 29 244 \$, taxes incluses, pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers récupérés lors de procédures d'éviction sur le territoire de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres 20-18073 pour la période du 1 avril 2023 au 31 mars 2024.

D'exercer la première année d'option de renouvellement du contrat octroyé à ADT Déménagement et Entreposage inc. pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers récupérés lors de procédures d'éviction sur le territoire de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres 20-18073 pour la période du 1 avril 2023 au 31 mars 2024 selon les mêmes modalités que le contrat d'origine.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:54

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1232484002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première année d'option de renouvellement du contrat octroyé à ADT Déménagement et Entreposage inc. au montant de 29 244 \$, taxes incluses, pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers récupérés lors de procédures d'éviction sur le territoire de LaSalle dans le cadre de l'appel d'offres 20-18073 pour la période du 1 avril 2023 au 31 mars 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle a recours aux services d'une compagnie pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des biens récupérés lors de procédures d'éviction sur son territoire. Il s'agit d'offrir un service aux citoyens expulsés de leur logement à la suite d'une décision du tribunal afin de leur permettre de se remettre sur pied. Un contrat initial de trois ans a été octroyé pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023 avec deux options de renouvellement d'une année chacune. L'arrondissement souhaite exercer la première année d'option.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1200577002 - CA20 200082 - Accorder un contrat de 3 ans incluant deux options de renouvellement d'une année chacune à ADT Déménagement et Entreposage inc. au montant approximatif de 87 731,67 \$ (taxes incluses) pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers récupérés lors de procédures d'éviction sur le territoire de LaSalle pour les années 2020 à 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 20-18073.

DESCRIPTION

Sur appel de l'arrondissement et selon les circonstances, le fournisseur s'engage à transporter, à fumiger et à entreposer pour une période maximale de 60 jours les biens qui se seront retrouvés sur la voie publique, à la suite d'une procédure d'éviction menée en présence d'huissiers de justice. Le fournisseur doit rendre les biens disponibles aux propriétaires, après arrangement entre ceux-ci et l'arrondissement. À la demande de l'inspecteur en environnement présent lors de l'éviction, les biens pourraient devoir être fumigés par le fournisseur avant leur entreposage. À la demande de l'arrondissement, le fournisseur pourrait aussi avoir à procéder à la destruction de biens non réclamés.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est satisfait des services de l'entreprise et souhaite poursuivre pour une année additionnelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix fixés au bordereau de soumission seront maintenus pour l'année d'option conformément à l'article 2.04.02 du Contrat du cahier de charges.
Cette dépenses est assumée par le budget de fonctionnement de la direction.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. L'entreprise visée ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'entreprise visée a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2023-01-24



Dossier # : 1238157001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à 7 organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023

Accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à 7 organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023 :

L'association canadienne nigérienne de Montréal (1 activité)	500 \$
Association Cornucopia du Canada (1 activité)	500 \$
Bienvenue à l'immigrant (1 activité)	500 \$
Organisation sociale caraïbe de Montréal (1 activité)	500 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (2 activités)	800 \$
Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (1 activité)	150 \$
Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (projet en partenariat avec Bienvenue à l'immigrant - 2 activités)	1 050 \$
Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (3 activités)	800 \$
TOTAL	4 800 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-31 20:06

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1238157001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant 4 800 \$ à 7 organismes pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2023

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2017, l'arrondissement de LaSalle mobilise les organismes LaSallois afin de souligner le Mois de l'histoire des Noirs. Une programmation d'activités offerte par l'arrondissement et ses partenaires est diffusée auprès de la population LaSalloise chaque année. L'arrondissement souhaite soutenir financièrement les activités offertes par les organismes ayant déposé une demande de soutien financier à la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0071 (1229309006) - 7 mars 2022 : D'accorder des contributions financières de 400 \$ à Bienvenue à l'immigrant, 400 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et 400 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2022.

CA20 20 0091 (1208419007) - 2 mars 2020 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs qui a eu lieu le 22 février 2020.

CA20 20 0015 (1198419012) - 13 janvier 2020 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2020.

CA19 20 0155 (1197551012) - 1^{er} avril 2019 : D'accorder une contribution financière de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'organisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs.

DESCRIPTION

Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle, Bienvenue à l'immigrant, l'Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, L'association canadienne nigérienne de Montréal, l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, Association Cornucopia du

Canada et Le conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal ont adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs 2023. Durant le mois de février, différentes activités seront réalisées : conférences, soirées de célébration, table ronde, expositions, prestations artistiques, projection documentaire, etc.

L'association canadienne nigérienne de Montréal (1 activité)	500 \$
Association Cornucopia du Canada (1 activité)	500 \$
Bienvenue à l'immigrant (1 activité)	500 \$
Organisation sociale caraïbe de Montréal (1 activité)	500 \$
Centre multiculturel de ressources de LaSalle (2 activités)	800 \$
Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (1 activité)	150 \$
Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (projet en partenariat avec Bienvenue à l'immigrant - 2 activités)	1 050 \$
Le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal (3 activités)	800 \$
TOTAL	4 800 \$

JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec. Souligner les événements métropolitains comme le Mois de l'histoire des Noirs est l'une des actions du plan d'action inclusion et diversité culturelle 2022-2024 de l'arrondissement de LaSalle. L'arrondissement reconnaît la contribution des organismes qui favorisent la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle. Les organismes mentionnés ci-haut sont des organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 4 800 \$ provient du budget contribution à d'autres organismes de la direction culture, sports, loisirs et développement social - plan diversité culturelle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement sera élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les organismes visés ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Les organismes visés ont soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier. Le Centre multiculturel de ressources de LaSalle doit recevoir une traduction anglaise de courtoisie avant de pouvoir signer la déclaration de la Charte. Une fois signée, elle sera versée au dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

Le : 2023-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1238749001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2023 à février 2024

De remettre aux organismes à but non lucratif et aux institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone pour la période de février 2023 à février 2024.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238749001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone de février 2023 à février 2024

CONTENU

CONTEXTE

La bibliothèque L'Octogone souhaite maintenir en tout temps une collection de documents qui répondent aux besoins des citoyens. Il arrive que certains livres et documents doivent être retirés de la collection, soit parce qu'ils suscitent moins d'intérêt ou parce qu'une nouvelle version mise à jour est disponible. Dans un souci d'une approche inclusive et écoresponsable, la bibliothèque L'Octogone souhaite faire don de ces livres à des organismes à but non lucratif, ainsi qu'à des institutions éducatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 200073 (1227551006) - 7 mars 2022 : Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone en 2022.

CA19 20 0106 (1198262001) - 4 mars 2019 : De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués et les revenus afférents pour la période de janvier 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque au lieu temporaire désigné pendant les travaux d'agrandissement.

CA17 20 0313 (1176818063) - 5 juin 2017 : De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués par la bibliothèque de mai 2017 à décembre 2018.

CA16 20 0391 (1166818057) - 4 juillet 2016 : De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone les documents élagués par la bibliothèque de avril 2016 à avril 2017.

DESCRIPTION

La bibliothèque L'Octogone souhaite donner une deuxième vie aux documents qui ont été retirés de la collection en les donnant à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des institutions et organismes éducatifs, entre autres, au CHLSD de LaSalle et au programme d'ISP au CEA de LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant de redonner une utilité aux livres et documents plutôt que de simplement les éliminer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division - bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2023-01-23



Dossier # : 1237151001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour un projet aux Jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle permettant de régler les problèmes de drainage et d'inondation et améliorer l'accessibilité universelle de ceux-ci et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

D'autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour un projet aux Jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle permettant de régler les problèmes de drainages et d'inondation et améliorer l'accessibilité universelle de ceux-ci et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-26 17:27

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1237151001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une demande de financement au programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM) pour un projet aux Jardins Charles-Nagy dans l'arrondissement de LaSalle permettant de régler les problèmes de drainage et d'inondation et améliorer l'accessibilité universelle de ceux-ci et mandater le directeur des Travaux publics de l'arrondissement de LaSalle à signer cette demande.

CONTENU**CONTEXTE**

La Ville de Montréal lance sa Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026. Cette stratégie permettra de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture de proximité, qui se déploie notamment sous forme de jardins communautaires, collectifs et pédagogiques. Le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics consiste entre autre à la réfection, la consolidation et la bonification des jardins communautaires et collectifs existants par la mise aux normes et la rénovation des installations désuètes, l'amélioration des aménagements favorisant l'accessibilité universelle et l'optimisation des espaces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les dépenses admissibles doivent permettre de prolonger la durée de vie utile des jardins actuels, accroître leur capacité de service, réduire leurs frais d'exploitation ou améliorer la qualité de leurs extrants, améliorer l'accessibilité universelle et la transition écologique ou la création de nouveaux espaces cultivables

JUSTIFICATION

Afin d'obtenir le financement, une demande par l'arrondissement doit être transmise avant le 30 décembre 2022 et doit être accompagnée d'une résolution du Conseil d'arrondissement. Puisque nous avons des délais restreints, nous avons indiqué à nos interlocuteurs lors de la demande de financement que la résolution allait suivre au mois de février.

Le projet proposé est pour les jardins Charles-Nagy et consiste en des travaux de drainage afin de régler les problèmes d'inondation et améliorer l'accessibilité universelle des jardins.

Les dépenses admissibles devront être engagées entre le 20 mars et le 15 décembre 2023.
La demande de financement sera de 100 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-01-24



Dossier # : 1237151002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-31 19:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1237151002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) prévues au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2023 et programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement (PRCPR) 2023 de l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures - réfection mineure de trottoirs 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1225276001 - CM22 0359 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, de la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022

GDD 1180615001 - CM18 1378 adopté le 19 novembre 2018 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle souhaite réaliser des travaux de reconstruction de trottoir sur le réseau artériel et les collectrices de la ville. Il propose d'offrir au Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) , en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs, sur le réseau artériel

et sur les collectrices, cet octroi de contrat est en lien avec les priorités de l'arrondissement, soit de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens. Il permettra notamment de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques de trottoir dangereux ainsi que d'assurer la circulation des usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement à 100% du projet est à la charge du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) .

L'enveloppe budgétaire demandée par l'arrondissement pour la réfection mineure de trottoirs est de 333 428 \$ taxes incluses. Voir la demande de financement en pièce-jointe.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la priorité Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, étant donné qu'un des résultats attendus par la sécurisation des trottoirs et bordures est de permettre l'amélioration de la qualité de vie des résidents de ce secteur

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les investissements de maintien des infrastructures - Réfection mineurs de trottoirs, permettront d'améliorer significativement les conditions des trottoirs du réseau artériel. Les interventions seront orientées vers les sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Luce DOYON, LaSalle

Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Nam NGUYEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Patrick RICCI, 27 janvier 2023

Louise TRAHAN, 27 janvier 2023

Nam NGUYEN, 27 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-25

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1237151003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye, en bordure de la bibliothèque Octogone.

D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye, en bordure de la bibliothèque Octogone.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-31 19:55

Signataire : Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1237151003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye, en bordure de la bibliothèque Octogone.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise à offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la surveillance de l'ensemble des travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Dollard entre Salley et De La Vérendrye, en bordure de la bibliothèque Octogone. Projet A85_LAS22-0940

Une intervention rapide à cet endroit est justifiée car cet aménagement permettra de créer un confort et un sentiment de sécurité des cyclistes et autres usagers de la piste. Si les travaux ne sont pas réalisés, les cyclistes utiliseront alors les rues non aménagées pour rejoindre le boulevard De La Vérendrye.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1180615001 - CM18 1378 adopté le 19 novembre 2018 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation des travaux de voirie dans les rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

GDD 1191097011 – CM 19 0766 adopté le 19 juin 2019 - Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de la piste cyclable sur l'avenue Dollard, entre la rue Salley et le boulevard De La Vérendrye, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

L'arrondissement de LaSalle souhaite réaliser les travaux de piste cyclable longeant l'avenue Dollard entre le boulevard de la Vérendrye et la rue Salley en bordure de la bibliothèque Octogone afin de relier les pistes cyclables au nord et au sud de l'avenue Dollard et faciliter l'accès des cyclistes à la bibliothèque l'Octogone. Ce nouveau tronçon de piste cyclable sera d'environ 200m de long. L'arrondissement propose d'offrir ses services au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans le réseau cyclable identifié au Plan de transport, dont la compétence est déléguée par le conseil d'agglomération à la ville centre, il est requis que celle-ci délègue à l'arrondissement de LaSalle, la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement de LaSalle est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Conditions d'acceptation, par la ville centre, de l'offre de services de l'arrondissement :

Pour l'exécution du projet, l'arrondissement devra se soumettre aux conditions suivantes :

- **L'arrondissement devra obtenir l'autorisation de la direction des projets d'aménagement urbains avant de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**

Cette exigence vise à permettre à la ville centre d'exercer son droit de regard sur le projet visé. La validation des esquisses préliminaires par la division de l'aménagement des rues est donc préalable à l'émission de l'autorisation par la directrice de la Direction de projets d'aménagement urbain. Cette autorisation témoignera de l'accord du SUM quant aux aménagements proposés et précisera toutes les conditions et exigences de la ville centre en lien avec la réalisation du projet par l'arrondissement. Les conditions établies par le SUM en lien avec la réalisation dudit projet devront obligatoirement être respectées par l'arrondissement.

- **L'arrondissement devra inscrire le SUM, direction des projets d'aménagement urbain - chef de la Division Aménagement des rues, comme partie prenante ainsi que le Service des finances comme intervenant pour l'imputation des dépenses dans les sommaires décisionnels d'octroi de contrats pour la réalisation des plans et devis et des travaux d'aménagement.**

Cette intervention confirmera que le SUM assumera l'entièreté des dépenses liées aux aménagements qui seront faits sur cet axe du réseau cyclable selon les conditions émises, y compris les plans et devis.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent également, sans s'y limiter, les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera, s'il y a lieu, d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et la Société de transport de Montréal (STM) des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement s'engage à gérer le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en conformité avec le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la ville centre, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;

- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire.
- Plus précisément, il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement du projet, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation du projet étant entendu que les fonds destinés à la réalisation du projet doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire reçue par la Direction de l'aménagement Urbain de Montréal pour l'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Dollard entre la rue Salley et le boulevard de La Vérendrye, en bordure de la bibliothèque Octogone est de 727 907 \$. Voir la lettre en pièce-jointe.

MONTRÉAL 2030

Tel que présenté, ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, soit à la Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, par l'amélioration et la sécurisation d'une voie de transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis : Février-mars 2023
Appel d'offre et octroi contrat : Avril 2023
Réalisation : septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Tommy BEAULÉ, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Lucie CAREAU, 31 janvier 2023
Tommy BEAULÉ, 30 janvier 2023
Damien LE HENANFF, 30 janvier 2023
Louise TRAHAN, 27 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-01-26

**Dossier # : 1238891001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2023.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au Programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2023.

De désigner Marie-Annick Lussier comme responsable du dépôt de la demande.

De permettre aux résidents de pêcher gratuitement et sans permis de pêche les 2, 3 et 4 juin 2023.

D'attester que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

De permettre aux jeunes âgés de 6 à 17 ans de participer aux ateliers de PÊCHE EN HERBE offerts par la Fondation de la faune du Québec, animés par Héritage Laurentien le samedi 3 juin 2023 . Les participants aux ateliers de formation se verront remettre une canne à pêche, ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 08:56**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238891001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande d'assistance au programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et au programme Pêche en herbe de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) dans le cadre de la Fête de la pêche 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Les objectifs du programme « Pêche en herbe » de La Fondation de la faune du Québec sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir des organismes comme Héritage Laurentien offrant des activités d'initiation à la pêche sportive. Cette année, la Fête de la pêche souligne la 23^e édition qui se tiendra les 2, 3 et 4 juin 2023. Cette fête englobe un volet destiné à la relève, soit le programme Pêche en herbe offert aux 6 à 17 ans désireux de s'initier à la pêche sportive. Le programme « Pêche en herbe » est une présentation de la Fondation de la faune du Québec en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Grâce au soutien de la Fondation de la faune du Québec, les jeunes sont invités à participer aux ateliers de Pêche en herbe où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche sportive, le respect de l'environnement et des notions de sécurité. Cette année, les ateliers de Pêche en herbe seront offerts le samedi 3 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0038 (1227551001) - 7 février 2022 : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2022.

CA19 20 0017 (1187551024) - 14 janvier 2019 : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2019.

CA18 20 0014 (1186818003) - 15 janvier 2018 : Demande d'assistance au Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour la Fête de la pêche 2018.

DESCRIPTION

L'arrondissement participe à ce programme depuis plusieurs années, soit de 1998 à 2001 et de 2004 à 2020. Reprise des activités en juin 2022 à la suite du contexte pandémique lié à la COVID-19. La Fête de la pêche a toujours été très populaire auprès des LaSallois, car elle offre la possibilité de pêcher sans permis de pêche lors de cet événement. Les citoyens sont également invités à participer à d'autres activités d'animation gratuites, entre autres destinées aux jeunes. Certains participants peuvent provenir d'arrondissements avoisinants. La Fondation de la faune du Québec a effectué une révision en profondeur de son programme de « Pêche en herbe » réalisé en collaboration avec Canadian Tire, son partenaire principal, et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) par l'entremise d'une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive. Ce programme offre une aide financière aux organismes qui coordonnent des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans résidant dans la province du Québec. Le programme, créé en 1997, a permis d'initier plus de 320 000 jeunes à la pêche sportive, dont 33 000 à la pêche blanche. À LaSalle, c'est plus de 4 100 nouveaux adeptes qui ont été initiés à la pêche sportive et reçus un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans.

Les objectifs du programme pour 2023 sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir un vaste réseau d'organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive, passant de 6 à 17 ans. De plus, l'aide financière sera accordée sur la base du nombre de jeunes initiés et une formation interactive à la pêche sportive sera aussi disponible en ligne.

Les ateliers sont offerts par notre partenaire Héritage Laurentien. Au cours de cette journée, une canne à pêche ainsi qu'un certificat de pêche valide jusqu'à l'âge de 18 ans sont remis à chacun dans le but de les inciter à retourner pêcher. De plus, chaque jeune reçoit la brochure éducative « Moi je pêche avec Guliver! ».

Afin de réaliser cette activité, l'arrondissement doit ensemercer le petit bassin du parc des Rapides. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre le Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, volet Ensemencement estival qui vise à favoriser la prise de poisson lors d'une activité de pêche. En 2022, trois mille (3 000) truites arc-en-ciel stériles ont été ensemençées dans le petit bassin pour une valeur de 10 950 \$. Étant donné les circonstances liées à la COVID-19, les activités de Pêche en Herbe de la Fête de la pêche ont été annulées en 2020 et 2021.

L'ensemencement permet aux citoyens de pêcher gratuitement tout au long de la saison estivale et sans permis de pêche lors des journées de la Fête de la pêche.

En offrant cette activité, l'arrondissement atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemençée.

JUSTIFICATION

La présence du petit bassin au parc des Rapides, le fort potentiel d'animation qu'offre le parc, le potentiel pédagogique d'Héritage Laurentien et la possibilité d'obtenir un soutien financier pour ensemercer le bassin permettent à l'arrondissement d'offrir une activité unique d'initiation à la pêche sportive aux jeunes de 6 à 17 ans.

L'ensemencement est fait avec de la truite arc-en-ciel stérile. Toutefois, le Ministère se réserve le droit d'exiger le remplacement de la truite arc-en-ciel, espèce ensemençée à LaSalle depuis 1998, par les deux autres espèces admissibles, soit l'omble de fontaine ou la truite brune. Cependant ces deux dernières espèces ont peu de chance de survie compte tenu de la capacité d'oxygénation du bassin et de sa température inadéquate pour ces espèces.

Lors de cet événement, l'arrondissement bénéficie également du soutien de la Fondation de la faune du Québec qui fournit désormais une aide financière pour l'achat de matériel plutôt que le matériel lui-même. Le soutien financier est calculé sur le nombre de jeunes initiés (10 \$ / jeune initié) et d'un rabais de 50 % sur le prix régulier d'un ensemble de cannes à pêche à lancer léger, et de 25 % sur le prix régulier d'accessoires de pêche disponibles en magasin chez Canadian Tire, partenaire local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'achat des poissons est estimé à 11 000 \$, taxes incluses. L'arrondissement a reçu une aide financière de 7 300 \$ de la fondation de la faune du Québec en 2022 dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de 980 \$ de la Fondation de la faune du Québec pour les 98 jeunes initiés.

Les dépenses de l'ensemencement et l'achat des cannes à pêche seront comptabilisées dans la clef budgétaire suivante:

2412.0010000.301729.07189.56590.000000.0000.000000.015057.00000.00000

La dépense des ateliers d'animation et formation offerts par Héritage Laurentien sera comptabilisée dans la clef budgétaire suivante:

2412.0010000.301729.07189.54506.014472.0000.000000.015057.00000.00000

Les revenus de subvention seront comptabilisés dans la clef budgétaire suivante:

2412.0010000.301705.07189.46370.016990.0000.000000.015057.00000.00000

L'estimation des coûts supplémentaires en personnel cols blancs pour cette journée est de 1 200 \$.

MONTRÉAL 2030

L'initiation offerte aux jeunes, entre autres à travers les outils pédagogiques disponibles, est un investissement pour la protection de la nature et l'avenir de la pêche sportive.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de la Fête de la pêche sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 23 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - Iasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-23

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction de la Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1237817003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 21 avril 2023 pour la 10e édition du Grand Défi Lac Saint-Louis.

Il est recommandé d'autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 21 avril 2023 pour la 10e édition du Grand Défi Lac Saint-Louis.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 21 avril 2023 pour la 10e édition du Grand Défi Lac Saint-Louis.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'école secondaire Jean-XXIII de Dorval tiendra la 10e édition du Grand Défi Lac Saint-Louis le 21 avril 2023.
 Pour l'occasion, une autorisation de l'arrondissement est demandée afin de tenir la course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

L'objectif des organisateurs est de permettre à 250 jeunes de l'école de participer à une course de 5 km, 10 km, 15 km ou 21 km, selon les capacités de l'élève.

Parmi ces jeunes coureurs, 36 seront choisis pour participer à une course entre Québec et Montréal dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie les 13 et 14 mai 2023.

Les participants emprunteront le circuit piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle, ce qui permettra aux participants de courir dans un cadre sécuritaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0039 (1237817002) - 7 février 2022: autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 22 avril 2022 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA19 20 0561 (1197551042) - 9 décembre 2019 : autoriser l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII à tenir une course sur le sentier piétonnier et cycliste du boulevard LaSalle le vendredi 17 avril 2020 pour la 9e édition du Grand Défi Pierre Lavoie.

CA16 20 0203 (1166818028) - 4 avril 2016 : autoriser la tenue de la quatrième édition du Grand Défi Pierre Lavoie sur le sentier piétonnier du territoire de l'arrondissement de LaSalle le vendredi 15 avril 2016.

DESCRIPTION

Dans le but de faire la promotion de saines habitudes de vie et de l'activité physique, la direction de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII organise une activité pour permettre à 250 jeunes de cette école de participer à un défi à la hauteur de leur capacité. Les jeunes

peuvent ainsi choisir une course de 5, 10, 15 ou 21 km, selon la capacité des participants. Tous les participants terminent la course à l'école secondaire Jean-XXIII à Dorval. Selon le parcours choisi, le participant débutera sa course à un endroit précis pour terminer son parcours à l'école.

Des bénévoles, la sécurité publique, le service de police des arrondissements Lachine, LaSalle et Verdun, de même qu'Ambulance Saint-Jean, seront présents tout au long du parcours, afin de veiller à la sécurité de tous.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle encourage la pratique de saines habitudes de vie et croit aux bienfaits de l'activité physique sur la santé.

L'arrondissement souhaite faciliter l'accès au sport pour en favoriser la pratique dans un environnement sécuritaire .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur. Aucune fermeture de rues n'est requise puisque le trajet emprunté est la piste piétonnière et cyclable longeant le boulevard LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesure sanitaire n'est en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, les organisateurs et la direction de l'école devront se conformer aux mesures sanitaires émises par la santé publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si la course est autorisée, la Division sports et loisirs informera la Division des travaux publics de la tenue de la course et le comité organisateur avisera comme lors des éditions précédentes, le service de police de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1237817002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « championnat provincial de Hockey Québec (Coupe Chevrolet) » du 13 avril au 16 avril 2023 à l'aréna Jacques-Lemaire et à exploiter les kiosques reliés à la vente des produits suivants : boissons alcoolisées, nourriture, billetterie, articles souvenirs.

D'autoriser l'Association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « championnat provincial de Hockey Québec (Coupe Chevrolet) » du 13 avril au 16 avril 2023 à l'aréna Jacques-Lemaire et à exploiter les kiosques reliés à la vente des produits suivants : boissons alcoolisées, nourriture, billetterie, articles souvenirs.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « championnat provincial de Hockey Québec (Coupe Chevrolet) » du 13 avril au 16 avril 2023 à l'aréna Jacques-Lemaire et à exploiter les kiosques reliés à la vente des produits suivants : boissons alcoolisées, nourriture, billetterie, articles souvenirs.

CONTENU

CONTEXTE

En avril 2023, la région du Lac St-Louis sera l'hôte pour l'événement du « championnat provincial de Hockey Québec (Coupe Chevrolet) » du 13 avril au 16 avril 2023. L'Association de hockey Les Couguars de LaSalle, organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associée selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle, est responsable d'organiser le championnat provincial à l'aréna Jacques-Lemaire pour la catégorie Junior AA.

Depuis le début de la pandémie en 2020, tous les tournois de hockey ont été suspendus, en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19.

La tenue d'un tournoi de hockey représente une source de financement important pour l'organisme. Les 12 villes hôtes pour l'édition 2023 font actuellement des démarches similaires pour l'obtention de permis.

L'Association de hockey Les Couguars de LaSalle sollicite un soutien logistique et technique de la part de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0101 (1207551007) Autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 28 mars au 5 avril 2020.

CA19 20 0116 (1195348003) - 4 mars 2019 : D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi interrégional de LaSalle » du 23 mars au 7 avril 2019. D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

CA18 20 0097 (1186818022) - 5 mars 2018 : D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8

avril 2018.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

CA17 20 0131 (1176818011) - 6 mars 2017 : D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 27 mars au 9 avril 2017. D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

DESCRIPTION

L'Association de hockey Les Couguars de LaSalle organise le tournoi conjointement avec le bureau régional du Lac St-Louis.

LaSalle accueillera la catégorie Junior AA à l'aréna Jacques-Lemaire du 13 au 16 avril 2023.

Tout au long du tournoi, 10 équipes s'affronteront, pour un total d'environ 200 joueurs.

Le championnat provincial a lieu à LaSalle une fois aux 11 ans et le dernier remonte à l'année 2009 et s'appelait à l'époque la Coupe Dodge.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à l'aréna Jacques-Lemaire et aussi exploiter des kiosques de produits promotionnels reliés à l'événement comme la vente de nourriture, une billetterie, la vente d'articles souvenirs.

L'organisme s'engage à se procurer un permis pour vendre des boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures;

À noter que les 11 autres arénas du Lac St-Louis, qui accueillent le même tournoi vont avoir des permis pour vendre des boissons alcoolisées.

La vente de nourriture est conditionnelle à ce qu'aucun service de concession alimentaire ne soit en opération à l'aréna Jacques-Lemaire, au moment du tournoi.

Les articles souvenirs comme par exemple des casquettes, des épinglettes seront à l'effigie de la Coupe Chevrolet.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par les employés de la division des sports, loisirs et installations pour soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipements selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 13 au 16 avril 2023;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 13 au 16 avril 2023.

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'Arrondissement qui incitent ses jeunes citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, l'Association de hockey Les Couguars de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Rappelons qu'avec la pandémie, depuis 2020, tous les tournois et autres activités de financement ont été annulés.

L'organisation d'un tournoi de hockey représente une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Cougars peuvent accomplir leur mission, soit d'offrir à un prix très abordable un programme de hockey sur glace de nature récréative et compétitive aux jeunes LaSallois.

Les profits générés par le tournoi serviront également à renouveler certains équipements comme les chandails des joueurs.

Depuis plus de 25 ans, LaSalle accueille annuellement des tournois de hockey mineur de niveau interrégional ou provincial (aux 11 ans) organisés exclusivement par des bénévoles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'Arrondissement sous forme de gratuités pour la location des heures de glace durant le tournoi est évaluée à 5220 \$ (40 heures x 130,40 \$/l'heure).
Le championnat provincial est une activité de financement pour l'organisme Les Cougars de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'Arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, aucune mesures sanitaires sont en vigueur en lien avec la COVID-19. Toutefois, si des mesures sanitaires sont mis en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1237817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 avril au 30 avril 2023 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$ dans le programme souvenir de l'association.

D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 avril au 30 avril 2023 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement.

D'autoriser l'achat d'une annonce publicitaire de 300 \$ dans le programme souvenir de l'association.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-30 12:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 avril au 30 avril 2023 et à vendre des boissons alcoolisées durant l'évènement. Autoriser l'achat d'une annonce publicitaire au coût de 300 \$ dans le programme souvenir de l'association.

CONTENU

CONTEXTE

Le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement organisé par les Anciens de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle.

Les Anciens de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation du Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle à l'aréna Jacques-Lemaire du 24 avril au 30 avril 2023.

En 2020, le tournoi avait été annulé en raison de la pandémie, qui débutait.

Après 3 ans d'absence, l'événement est de retour en 2023 et cette année marquera la 14^e édition.

L'arrondissement LaSalle a toujours soutenu l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 20 0153 1er avril 2019: D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 29 avril au 5 mai 2019. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA18 20 0136 (1186818034) 3 avril 2018 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 23 au 29 avril 2018. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

Résolution CA17 20 0179 (1176818030) 3 avril 2017 : D'autoriser les Anciens de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle » du 24 au 30 avril 2017. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

Le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle est un événement annuel qui accueille environ 28 équipes et 360 joueurs adultes de 35 ans et plus.

Le samedi matin, les joueurs du hockey mineur sont invités à participer à une compétition de type "confrontation" où des souvenirs et des gâteries seront au rendez-vous.

À l'intérieur du tournoi, il y aura également deux matchs de charité, un pour les plus jeunes et l'autre pour les moins jeunes joueurs de LaSalle.

Au total, 48 matchs seront disputés lors de l'événement.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par les employés de la division des sports loisirs et installations, afin de soutenir la réalisation de l'événement et assurer la sécurité des participants;
- le prêt et la livraison d'équipement selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de la patinoire Jacques-Lemaire du 24 au 30 avril 2023;
- la disponibilité du personnel de surveillance et des préposés de glace à l'aréna Jacques-Lemaire du 24 au 30 avril 2023.

L'organisme désire pouvoir vendre des boissons alcoolisées à l'aréna Jacques-Lemaire afin d'augmenter leur part de financement de l'événement. L'arrondissement a toujours permis à l'organisme de demander un permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Aucune perception de frais d'entrée durant le tournoi.

L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, trophées/bannières, marqueurs, arbitres, etc.) autres que celles pour les biens et services de l'arrondissement, mentionnés ci-dessus, à 13 000 \$. Les revenus sont évalués à 29 000 \$, principalement les frais d'inscription et la vente du programme souvenir (78%).

JUSTIFICATION

La promotion du hockey sur glace correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur l'activité physique et les saines habitudes de vie.

L'organisateur de l'événement, les Anciens de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

Depuis plus de 10 ans, le Tournoi de hockey des Anciens de LaSalle accueille plus de 360 joueurs de 35 ans et plus et est organisé exclusivement par des bénévoles.

Ce tournoi est l'une des principales sources de financement de l'organisme et grâce aux profits, les Anciens de LaSalle peuvent contribuer au soutien d'organismes de la communauté laSalloise. Depuis leurs débuts, l'organisme a été en mesure de remettre des sommes substantielles à des organismes, groupes ou individus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat publicitaire de 300 \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. La subvention sous forme de gratuités de 9 200 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements, de l'aréna Jacques-Lemaire ainsi

que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande d'autorisation pour la tenue d'un événement sportif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement ne peut avoir lieu sans l'autorisation de l'Arrondissement et le soutien logistique de celui-ci.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Présentement, il n'y a pas de mesures sanitaires à respecter en lien avec la COVID. Si jamais des mesures sanitaires sont mises en place d'ici l'événement, l'organisme devra se conformer aux mesures sanitaires émises par la Santé Publique du Québec et adapter l'événement en conséquence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2023-01-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1223035018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-20 07:55

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1223035018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0448 le 5 décembre 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-01-19



Dossier # : 1233035001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 janvier 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 janvier 2023.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-01-23 16:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233035001****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 janvier 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0448 le 5 décembre 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2022

CA 23 20 0xxx le 6 février 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour novembre et décembre 2022

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1er janvier au 20 janvier 2023 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-01-23



Dossier # : 1229692004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0156 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement LaSalle

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

D'adopter le règlement LAS-0156 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-27 10:00

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229692004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0156 autorisant un emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection de voirie dans l'arrondissement LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 132 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés sur diverses rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, de plantations d'arbres et autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, points d'alimentation et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie intégrante de ce règlement. Les travaux débiteront au cours de l'année 2023 et pourraient se terminer en 2024. La somme de 2 132 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux. Certains services professionnels pourraient débiter avant l'adoption du règlement d'emprunt.

Le terme de l'emprunt de devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du

programme décennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 132 000 \$
Projet 55700 - Sous projet 22-55700-000 - Crédit 2 132 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion - 16 janvier 2023

- Dépôt et présentation - 16 janvier 2023
- Adoption - 6 février 2023.
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Octroi des contrats à partir du mois de mars 2023.
- Début des travaux - avril 2023.
- Fin des travaux - décembre 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 19 janvier 2023

Louise TRAHAN, 11 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2022-12-21

**Dossier # : 1229692005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

D'adopter le règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-27 09:58**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1229692005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0157 autorisant un emprunt de 1 429 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 429 000 \$ pour des travaux de réfections de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure de différents bâtiments de l'arrondissement incluant des chalets de parcs, arénas, le Moulin Fleming, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif Dollard-St-Laurent, etc. tels que le remplacement des fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 429 000 \$.
 Projet investi 56700 - Sous projet 22-56700-000 - Crédit 1 429 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 16 janvier 2023

- Dépôt et présentation - 16 janvier 2023
- Adoption du règlement - 6 février 2023
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- Octroi des contrats à partir du mois de mai 2023.
- Début des travaux - mai 2023.
- Fin des travaux - décembre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-21

Marie-Eve CIMON
secr taire de direction

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1229692006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0158 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle

Vu les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu le paragraphe 2° du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023;

D'adopter le règlement LAS-0158 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-27 10:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229692006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement LAS-0158 autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour les travaux de réfections de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs, de piscines et de plateaux sportifs dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0326 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2023 à 2032 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$. Les travaux visés par le règlement d'emprunt sont situés dans divers parcs de l'arrondissement: travaux de réfection d'aires de jeux, de bordures, de clôtures, de mobilier urbain, de sentiers de piétons, de terrains sportifs, de piscines, des pataugeoires ou jeux d'eau, des équipements destinés à leur fonctionnement, de plantations d'arbres, d'éclairage de parcs et autres travaux incidents.

La somme de 1 000 000 \$ inclut le coût des travaux et les coûts rattachés directement à la conception des plans et devis et à la surveillance des travaux.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article dudit règlement.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement est essentielle à la réalisation des travaux dans le cadre du programme décennal d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 1 000 000 \$
Projet 34210 - Sous projet 22-34210-000 - Crédits 1 000 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 16 janvier 2023

- Dépôt et présentation - 16 janvier 2023
- Adoption - 6 février 2023.
- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Octroi des contrats à partir du mois de mars 2023.
- Début des travaux - avril 2023.
- Fin des travaux - décembre 2023.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédaires de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve CIMON
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-21

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

**Dossier # : 1239255005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation trifamiliale au 149-151, 1re Avenue (lot 1 079 586).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003231541), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation trifamiliale au 149-151, 1re Avenue (lot 1 079 586), considérant que le projet :

- préconise une architecture s'apparentant à une typologie architecturale typique du Village des Rapides;
- s'intègre harmonieusement aux bâtiments voisins;
- contribue au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- bonifie considérablement le verdissement du site;
- propose l'aménagement d'une toiture verte;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-27 12:10**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation trifamiliale au 149-151, 1re Avenue (lot 1 079 586).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de construction (CO3003231541) a été déposée le 2 décembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation trifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le terrain visé par la demande, situé au 149-151, 1re Avenue accueille présentement une habitation bifamiliale isolée d'un étage construite en 1927. Considérant que les études fournies par le requérant démontrent qu'elle ne possède aucune valeur patrimoniale et structurale significative et que le projet préliminaire de réutilisation du sol dégagé présente plusieurs aspects positifs au niveau de l'implantation, de la volumétrie et des usages projetés, une autorisation de démolition (DÉ3003188127) a été accordée par le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle lors de sa séance du 10 août 2022. Le projet consiste à construire une habitation trifamiliale jumelée de deux (2) étages avec mezzanine sur un terrain situé au coin de la rue Édouard et de la 1re Avenue. Dans le but d'assurer une bonne intégration au bâtiment jumelé, son implantation, de même que sa hauteur, s'aligne avec ce dernier.

La structure du bâtiment est composée d'un volume principal à base rectangulaire. Cette implantation permet d'encadrer à la fois la rue Édouard et la 1re Avenue et d'offrir un alignement continu avec les autres bâtiments présents sur ces deux (2) rues. Par ailleurs, la mezzanine est fortement en retrait par rapport aux plans de façade avant, arrière et latérale, ce qui la rend pratiquement invisible de la voie publique et minimise son impact sur le voisinage.

La composition symétrique de la façade avant, la présence d'un escalier courbé menant à un balcon muni d'un avant-toit à l'étage supérieur et l'appareillage de brique sont toutes des caractéristiques architecturales du projet rappelant le plex : typologie architecturale typique du Village des Rapides. D'autre part, le long de la 1re Avenue, la façade est percée de multiples ouvertures rythmées et les entrées de deux (2) des logements y sont aménagées, le tout dans le but de dynamiser celle-ci.

Le revêtement extérieur du corps du bâtiment est composé de brique d'argile de couleur rouge, ce qui s'apparente au bâtiment jumelé. Le revêtement de la mezzanine est, quant à lui, composé d'acier prépeint gris métallique installé en diagonale, ce qui confère une allure plus contemporaine au bâtiment.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd: Brique d'argile *Winewood Blend* , du fabricant Belden, format modulaire, teinte *rouge* , ou un équivalent;
- Revêtement léger: Acier prépeint *Metal Bloc* , du fabricant Mac Metal Architectural, format modulaire, teinte *Gris Métallique* , ou un équivalent.

Concernant l'aménagement paysager, des interventions sont effectuées dans le but d'augmenter la végétalisation sur le site, telles que la plantation d'arbres à grand déploiement en cour avant et latérale droite en plus du gazonnement de celles-ci et l'aménagement d'une toiture presque entièrement végétalisée. Également, le seul espace de stationnement aménagé sur le site est en pavé alvéolé et une bande végétalisée est aménagée dans la cour arrière donnant sur la ruelle, ce qui contribue grandement au verdissement du site.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 18 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- préconise une architecture s'apparentant à une typologie architecturale typique du Village des Rapides;
- s'intègre harmonieusement aux bâtiments voisins;
- contribue au rehaussement de la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- bonifie considérablement le verdissement du site;
- propose l'aménagement d'une toiture verte;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-25



Dossier # : 1239255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'un bâtiment commercial situé au 1551, boulevard Shevchenko (lot 1 499 232).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003194599), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'un bâtiment commercial situé au 1551, boulevard Shevchenko (lot 1 499 232), considérant que le projet :

- s'appuie sur un concept architectural modernisé;
- rehausse la qualité architecturale du bâtiment existant;
- intègre des saillies et des alcôves afin de décomposer le volume du bâtiment;
- inclus des matériaux contemporains et sobres permettant de mettre en valeur certaines caractéristiques architecturales du bâtiment, tout en assurant le respect du cadre bâti environnant;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-26 16:35

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier le revêtement extérieur d'un bâtiment commercial situé au 1551, boulevard Shevchenko (lot 1 499 232).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003194599) a été déposée le 14 juillet 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le revêtement extérieur d'un bâtiment commercial. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande vise un bâtiment commercial construit en 1969 sur un terrain de coin et accueillant présentement un restaurant de la chaîne Poulet Frit Kentucky. Le projet vise à moderniser la succursale en reflétant la nouvelle image de marque de l'entreprise. Essentiellement, le projet consiste à :

- retirer les auvents sur les façades principales et latérales droites;
- retirer l'élément pyramidal en surplomb de la toiture;
- intégrer une marquise sur les façades principales et latérales droites;
- ajouter des panneaux d'aluminium sur les façades principale et latérale droite donnant sur la rue Lefebvre.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : panneaux d'aluminium, du fabricant *Alpolic* , teinte *TOP Black* , ou équivalent;
- Revêtement léger : panneaux d'aluminium, du fabricant *Alpolic* , teinte *Tor Red* , ou équivalent;
- Revêtement léger : Panneaux d'aluminium, du fabricant *Alpolic* , teinte *BNT Bone White* , ou équivalent.

Les façades principales et latérales droites du bâtiment sont mises en valeur par l'ajout de panneaux d'aluminium de couleur rouge, une teinte phare de l'image de marque de l'entreprise, en plus de panneaux de couleur noire afin d'augmenter le contraste. Par ailleurs, l'intégration d'une marquise blanche et d'accents métalliques de cette même couleur confère une allure plus contemporaine au bâtiment tout en respectant l'expression architecturale de celui-ci. De plus, ces détails architecturaux viennent encadrer les enseignes qui seront installées à la jonction des deux (2) façades mentionnées ci-haut (non assujetties au PIIAD). En outre, le projet mise sur une palette de couleurs sobres et contemporaines, à laquelle s'ajoutent des couleurs plus vives permettant de dynamiser la façade.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power.

JUSTIFICATION

À sa séance du 18 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- s'appuie sur un concept architectural modernisé;
- rehausse la qualité architecturale du bâtiment existant;
- intègre des saillies et des alcôves afin de décomposer le volume du bâtiment;
- inclus des matériaux contemporains et sobres permettant de mettre en valeur certaines caractéristiques architecturales du bâtiment, tout en assurant le respect du cadre bâti environnant;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 19 : Boulevards Shevchenko et Bishop-Power).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-25



Dossier # : 1239255003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les façades d'une habitation unifamiliale située au 146, avenue Stirling (lot 1 929 712).

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003237914), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier modifier les façades d'une habitation unifamiliale située au 146, avenue Stirling (lot 1 929 712), considérant que le projet :

- rétablit certains traits architecturaux du bâtiment d'origine;
- respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-26 16:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les façades d'une habitation unifamiliale située au 146, avenue Stirling (lot 1 929 712).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (TR3003237914) a été déposée le 5 janv. 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la modification des façades d'une habitation unifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande vise une habitation unifamiliale isolée construite en 1947. Les travaux consistent, essentiellement à :

- remplacer la galerie ainsi que l'avant-toit sur la façade avant;
- modifier les ouvertures sur les façades latérales;
- remplacer la portion de revêtement léger sur la façade arrière.

Sur la façade avant, la galerie est entièrement remplacée par une galerie en bois de cèdre ou d'ipé de même dimension. L'avant-toit actuel, à deux versants et recouvert de vinyle, est remplacé par un avant-toit à un seul versant recouvert de bardeaux d'asphalte. Il est supporté par deux colonnes en bois de cèdre ou d'ipé pour s'harmoniser avec le même matériau des garde-corps et de la galerie. Par ailleurs, dû à un réaménagement complet de l'espace intérieur, deux fenêtres présentes sur les façades latérales sont complètement fermées, tandis que trois autres y sont ajoutées. De plus, les fenêtres du sous-sol sont agrandies. Les nouvelles ouvertures permettent à plus de lumière de pénétrer à l'intérieur de l'habitation. Les espaces vides créés par le retrait des anciennes fenêtres sont comblés par de la brique similaire à celle déjà présente sur tout le bâtiment. Enfin, en façade arrière, la portion de revêtement de vinyle sera remplacée par un nouveau revêtement de vinyle également.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- revêtement léger: vinyle Sequoia Select, du fabricant Gentek, teinte *Mineral de fer*, ou équivalent;
- revêtement lourd: brique d'argile, teinte rouge, tel que l'existant.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 18 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- rétablit certains traits architecturaux du bâtiment d'origine;
- respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-25

**Dossier # : 1239255002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 9779, boulevard LaSalle (lot 1 929 503).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003230976), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 9779, boulevard LaSalle (lot 1 929 503), considérant que le projet :

- s'intègre au milieu environnant en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins;
- rehausse la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- présente un traitement architectural distinctif;
- préconise l'utilisation de matériaux de revêtement nobles sur l'ensemble des façades;
- propose un aménagement paysager travaillé et de qualité;
- veille à la conservation des arbres matures existants et à l'augmentation de la canopée;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-26 16:40**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire une habitation unifamiliale au 9779, boulevard LaSalle (lot 1 929 503).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (CO3003230976) a été déposée le 30 novembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour la construction d'une habitation unifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet consiste à construire une habitation unifamiliale isolée de deux (2) étages au nord du boulevard LaSalle, face au fleuve. Le terrain est actuellement vacant, car l'ancien bâtiment présent sur le site fut incendié en 2014. Depuis, il n'y reste plus que les vestiges de l'ancienne fondation. Cette dernière sera complètement retirée avant d'entamer les travaux de construction.

Afin de s'intégrer au cadre bâti environnant, la hauteur du bâtiment est sensiblement la même que celle de ses voisins immédiats. Son front est également aligné avec ceux-ci. Par ailleurs, l'implantation du bâtiment épouse la forme longitudinale du lot, de par la présence d'un garage situé complètement à l'arrière. Malgré son grand gabarit, le bâtiment occupe moins du tiers de la superficie du lot et laisse ainsi place à l'aménagement d'une vaste cour arrière. Le garage, destiné au stationnement et situé à l'arrière du bâtiment, est intégré au bâtiment principal. L'accès se fait par l'allée de circulation située le long de la cour latérale droite.

Le bâtiment présente une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant sans toutefois l'imiter. Toutes les façades bénéficient d'un traitement architectural équivalent, notamment par l'utilisation de la brique d'argile rouge comme matériau de revêtement principal. Les grandes ouvertures symétriques en façade avant, combinées à des

saillies et ornements de composition simple et de couleur noire, donnent un aspect champêtre au bâtiment. La présence de pignons sur les façades latérales et arrière reprend une des caractéristiques dominantes des bâtiments voisins à multiples versants. De plus, bien que la partie arrière du bâtiment ne soit pas visible de la voie publique, le langage architectural est en continuité de la façade avant au niveau des ornements, des ouvertures et des matériaux de revêtement. Par ailleurs, les insertions de revêtement léger permettent d'adoucir et de redynamiser la longueur des deux (2) façades latérales.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : Brique d'argile *Colony Red Range* , du fabricant Belden, format métrique, teinte *rouge* , ou un équivalent;
- Revêtement léger : Planches d'aluminium *Dinstincion* , du fabricant Gentek, teinte *Cèdres des bois* , ou un équivalent.

Concernant l'aménagement paysager, des interventions sont effectuées dans le but d'augmenter la végétation sur le site, telles que la conservation de tous les arbres et les haies de cèdre présents sur le site et la plantation de deux arbres à grand déploiement en cour avant. De plus, une bande de plantation composée de fleurs, d'arbustes et de graminées sera aménagée à l'arrière de l'espace de stationnement, se poursuivant jusque sur la façade latérale gauche du bâtiment. Un revêtement du sol en pavé, de couleur blanche est prévu sur une grande partie de l'allée de circulation pour diminuer l'impact des îlots de chaleur. Enfin, un aménagement composé de conifères nains, de paillis de cèdre et de pierres décoratives sera mis en place dans la cour avant, le long de la ligne latérale gauche du lot.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux.

JUSTIFICATION

À sa séance du 18 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- s'intègre au milieu environnant en respectant la hauteur, l'implantation, la largeur, le nombre et les niveaux des étages des bâtiments voisins;
- rehausse la qualité architecturale du milieu d'insertion;
- présente un traitement architectural distinctif;
- préconise l'utilisation de matériaux de revêtement nobles sur l'ensemble des façades;
- propose un aménagement paysager travaillé et de qualité;
- veille à la conservation des arbres matures existants et à l'augmentation de la canopée;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 14 : Le parcours riverain et 25 : Secteurs et bâtiments patrimoniaux).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-25



Dossier # : 1239255001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 9755-9757, rue Jeannette (lot 1 929 529).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003208453), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 9755-9757, rue Jeannette (lot 1 929 529), considérant que le projet :

- respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-27 12:08

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale située au 9755-9757, rue Jeannette (lot 1 929 529).

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003208453) a été déposée le 1er septembre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier les ouvertures d'une habitation bifamiliale. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 27 : Autres secteurs du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La demande vise une habitation bifamiliale jumelée construite en 1967. Sur la façade latérale gauche du bâtiment, le projet consiste à remplacer la fenêtre en baie du rez-de-chaussée en conservant les mêmes proportions et à remplacer la fenêtre de l'étage supérieur par une seconde fenêtre en baie ayant les mêmes proportions que celle du rez-de-chaussée. Des planches de revêtement métallique noir seront installées entre les deux (2) fenêtres de façon à créer une continuité et un agencement entre celles-ci.

Les matériaux de revêtement utilisés sont les suivants :

- Revêtement léger : Revêtement métallique *Vertical V*, du fabricant Gentek, d'une largeur de 7 ¼', teinte *Noir*, ou un équivalent;

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 27 : Autres secteurs.

JUSTIFICATION

À sa séance du 18 janvier 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet :

- respecte l'expression architecturale du bâtiment;
- s'intègre de façon harmonieuse aux bâtiments voisins;
- respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 27 : Autres secteurs).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mireille GIRARD
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-25



Dossier # : 1238403001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme.

De fixer la rémunération de chaque membre résident du comité consultatif d'urbanisme à un montant fixe de 50 \$ pour chaque séance à laquelle le membre assiste en conformité avec l'article 2.17 du *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002* .

D'autoriser le versement de cette rémunération sur une base annuelle en janvier de l'année qui suit la fin d'un mandat annuel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-31 19:53

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1238403001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Fixer la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'adoption de l'amendement réglementaire LAS-0002-05, il est nécessaire de fixer la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0447 - 1222484007- Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
CA22 20 0410 - 1229255013 - Adoption du règlement LAS-0002

DESCRIPTION

En vertu de l'article 2.17 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro LAS-0002, il est nécessaire de fixer la rémunération des membres par résolution du conseil d'arrondissement. La rémunération est versée en janvier de l'année qui suit la fin d'un mandat annuel.

JUSTIFICATION

Respect de la réglementation en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est proposé de fixer la rémunération de chaque membre résident du CCU à un montant fixe de 50 \$ pour chaque séance à laquelle le membre assiste.
Habituellement, lors des séances, 6 membres résidents sont présents. Il y a 12 séances du CCU par année, soit 12 séances régulières. Il faut donc prévoir un budget annuel de 3600 \$.

MONTREAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de rémunérer les candidats pour aider à leur rétention et pour souligner leur engagement compte tenu de l'importante charge de travail et de temps que ce rôle requiert.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-01-26



Dossier # : 1236456002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-01-24 17:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-01-24